

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2022/058
SEANCE DU 3 AOÛT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 3 août

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à

20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	Présents :
Présents : 13	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 2	MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël,
Votants : 15	Excusés :
Abst. : 0	Mmes LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie,
Exprimés : 15	MM. SCAFONE Dominique
Oui : 15	Pouvoirs : Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme DEMARGNE Céline
Non : 0	M. SCAFONE Dominique a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme Céline DEMARGNE

OBJET : Vente d'un bien situé rue du relais à Saint Dizier Leyrenne

Le bien est situé sur les parcelles AB428 et AB430 (Maisons) et AB432 (terrain de 363m²).

Deux agences, Vert et Bleu Immobilier (Bourganeuf) et SAFTI (Masbaraud Mérignat) ont procédé à une visite du site et donné une estimation financière :

1) Entre 32 554 € et 34 223 €.
Côté Positif : Grande surface habitable.
Côté négatif : Enormément de travaux.

2) Entre 40 000 € et 50 000 €.
Côté Positif : Grande surface habitable et proche des commerces.
Côté négatif : Enormément de travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal :

- > Approuvent la mise en vente du bien situé 1, rue du relais à Saint Dizier Leyrenne.
- > Décident de confier la vente à l'Agence SAFTI sans pour autant lui donner de mandat exclusif
- > Fixent le prix de vente à 45 000 € (quarante-cinq mille).
- > Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Délibération prise à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance, Céline DEMARGNE



Certifié exécutoire la présente à la date du 9 août 2022

Transmise le 9 août 2022

Affichée le 9 août 2022